

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE L'AGGLOMERATION BEAUVAISIEENNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 MARS 2021

Le 03 mars 2021 à 10 heures 00, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à BEAUVAIS, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, Président.

Monsieur le Président remercie Madame CAYEUX Caroline, Présidente de la CAB de nous accueillir dans ses locaux et de nous avoir fait bénéficier de ses installations afin d'organiser notre réunion en présentiel et en visioconférence. Il procède, ensuite à l'appel nominal.

Etant donné les conditions sanitaires, conformément aux dispositions de la lettre d'information n°6 de la préfecture, le quorum est fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls membres présents.

PRESENTS : MM. VANDE BURIE PREVOST BELLIARD SURY DEVILLERS LEFAUX CARON FAUQUEUX BIENAIME TRANCART GUERRAZ GORENFLOS ACHER BELLOU LEMOINE BAGUET CAUDRON PEYROUNET DEMONCHY LEGUAY VAN WALLEGHEM GLODT MAILLET AMBROISE CARPENTIER GLACET CREVET LANCEL LEVOIR MAQUAIRE LEREBOUR ELIE DEVELENNES GAILLARD THELLIER FRONTICE DE L'HAMAIDE GRAVELLE DEMAZEUX SOLEWYN LEJEUNE VANDENABELLE DOISE CORRE REDREAU FERRY

POUVOIRS :

Mr LETELLER, délégué de ROTHOIS a donné pouvoir à Mr GORENFLOS

Mr BAGUET Jean-Claude, maire et délégué de SONGEONS a été élu secrétaire de séance

Dans un premier temps, le Président fait procéder à l'approbation des délibérations du comité syndical du 16 décembre 2020

- 1/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2019
- 2/ DM 1 – BUDGET ANNEXE – DEFENSE INCENDIE
- 3/ ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- 4/ FUSION ADTO/SAO
- 5/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

L'assemblée approuve à l'unanimité ces délibérations. Le Président présente, ensuite les décisions du bureau prises le 6 janvier 2021

DECISION DU BUREAU

- ATTRIBUTION DU MARCHE SONGEONS – BOIS de CAUMONT au groupement OISE TP/SADE/VENEQUE pour un montant HT de 880 000 euros
- LANCEMENT DE LA CONSULTATION (MAPA négocié) pour les travaux de réfection des réservoirs de PREVILLERS (montant des travaux 300 000 euros) et ERNEMONT BOUTAVENT (montant des travaux 265 000 euros) et demandes de subventions.

1- BUDGET ANNEXE – DEFENSE INCENDIE

1.1 compte administratif 2020

Le Président s'étant retiré, Madame Béatrice BELLIARD, 1^{ère} vice-présidente, présente le compte administratif 2020 pour la compétence incendie qui fait l'objet du budget annexe alimenté par les contribuables des communes adhérentes, soit sous forme de fiscalisation soit sous la forme « défiscalisation » auquel cas la contribution est versée directement par les communes.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	RESULTAT
Résultats 2019	488 957.07 €	551 209.25 €	0 €
Dépenses	314 117.89 €	0 €	314 117.89 €
Recettes	366 304.00 €	0 €	366 304.00 €
Solde d'exécution 2020	541 143.18 €	0 €	541 143.18 €

En l'absence du Président, Mr BAGUET, Maire de SONGEONS fait procéder au vote du compte administratif. L'assemblée a adopté le compte administratif 2020 du budget annexe (incendie) à l'unanimité.

Le Président est invité à rentrer en séance. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée en votant le compte administratif 2020 du budget annexe (incendie)

1.2 compte de gestion 2020

Le Président présente les chiffres du compte de gestion 2020 de la compétence incendie établi par notre receveur, les chiffres sont exactement les mêmes que ceux du SIEAB et exposés dans le Compte Administratif.

L'Assemblée vote à l'unanimité le compte de gestion 2020 établi par notre receveur.

1-3 affectation du résultat

Suite au vote du compte administratif 2020, le Président propose à l'assemblée, au vu des résultats de clôture de l'exercice 2020, d'affecter le résultat de la gestion 2020 comme suit :

- 541 143.18 € au compte 002 excédent reporté de fonctionnement

Après exposé du Président, l'assemblée ratifie à l'unanimité cette proposition.

1-4 budget primitif 2021

A la demande du Président, madame Béatrice BELLIARD, vice-présidente chargée des affaires financières présente le projet de budget primitif 2021 (budget annexe défense incendie).

Celui-ci prend en compte les résultats du compte administratif 2020 et les affectations de résultats adoptés par l'Assemblée ; le budget 2021 du budget annexe est adopté à l'unanimité, il s'équilibre ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
891 143.18 euros	891 143.18 euros

Hydrants (cf tableau joint)

Le Président présente le tableau des contributions de chaque commune au titre du contrôle de l'entretien et du renouvellement de hydrants pour l'année 2021 étant précisé que le montant global reste inchangé par rapport à 2020.

Les communes ayant opté pour la défiscalisation doivent impérativement renouveler leur décision de défiscalisation. Les délibérations des communes doivent être postérieures à la date du 3 mars 2021 et avant le 15 avril 2021.

NB – le SIEAB prend en charge le contrôle, l'entretien et le renouvellement des hydrants jusqu'au 30 juin 2025. Toutefois, les communes doivent impérativement se rapprocher de leur assureur pour couvrir tout risque lié à ces hydrants.

Dette Gerberoy

A la demande de la Trésorerie, il convient de procéder, afin de régulariser la dette de Gerberoy, qui court depuis 2016, à la rédaction d'une convention entre la commune et le SIEAB avec un échéancier.

Le Président est autorisé à signer cette convention

Ecritures d'ordre non budgétaires à passer pour les opérations liées au transfert des travaux de défense incendie aux communes pour un montant total de 18 961 982.12 euros

COMPTES	DEBIT	CREDIT
1022	2 859 153.00 €	
10228	91 619.69 €	
1068	11 575 228.27 €	
1313	3 160 981.16 €	
1314	25 000.00 €	
2128		4 745 000.00 €
2151		14 126 982.12 €
28151	1 250 000.00 €	
total	18 961 982.12 €	18 961 982.12 €

L'assemblée autorise le Trésorier à passer ces écritures d'ordre non budgétaire.

2- BUDGET PRINCIPAL – EAU POTABLE

2-1 compte administratif 2020

Madame Béatrice BELLIARD, vice-présidente, présente le compte administratif 2020 du budget principal relatif à la compétence eau potable, le président s'étant retiré.

Le Budget exploitation se traduit pour l'année 2020 par un excédent global de 4 529 680.49 euros intégrant le résultat positif de 2019 s'élevant à 2 108 959.40 euros.

Le Budget investissement se traduit pour l'année 2020 par un déficit global de 442 640.88 euros intégrant le résultat déficitaire de 2019 s'élevant à 2 522 507.06 euros

Au global, la gestion 2020 reprenant les résultats des années précédentes se traduit par un excédent de 4 087 039.61 euros

Après discussion et en l'absence du Président, Philippe VAN WALLEGHEM, Monsieur BAGUET fait voter le compte administratif 2020 du budget principal (eau potable)

L'assemblée a adopté le compte administratif 2020 du budget eau potable à l'unanimité, ci-après repris :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	RESULTAT
Restes à réaliser		55 656.12 €	
Résultats 2019	2 108 959.40 €	- 2 522 507.06 €	-413 547.66 €
Dépenses	681 085.23 €	2 421 529.28 €	3 102 614.51 €
Recettes	2 239 962.81 €	4 501 395.46 €	6 741 358.27 €
Charges Produits rattachées	-3 156.49 € 865 000.00 €		
Solde d'exécution 2020	4 529 680.49 €	442 640.88 €	4 087 039.61 €

Le Président est invité à rentrer en séance. Il remercie l'Assemblée pour la confiance accordée en votant le compte administratif 2020 du budget principal (eau potable).

Mme MAILLET, Maire de Bonlier, interroge le Président sur l'excédent d'investissement. Ce dernier l'informe qu'il s'agit, en fait, d'une réserve en cas de travaux à réaliser en urgence.

2-2 compte de gestion 2020 (eau potable) du receveur

Le Président présente les chiffres du compte de gestion (eau potable) du receveur pour 2020. Ceux-ci sont identiques aux chiffres du SIEAB et présentés précédemment dans le compte administratif.

L'Assemblée vote à l'unanimité le compte de gestion 2020 du receveur pour le budget principal eau potable du SIEAB.

2-3 affectation du résultat

Suite au vote du compte administratif 2020, le Président propose à l'Assemblée d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au budget primitif 2021, comme suit, en prenant en compte les restes à réaliser (dépenses et recette) de 55 656.12 euros, ainsi que le besoin de financement pour couvrir le déficit d'investissement de 442 640.88 euros

498 297.00 euros au compte 1068 (investissement)
4 031 383.49 euros au compte 002 (fonctionnement)

L'assemblée donne son accord à l'unanimité à l'affectation du résultat 2020 présentée par le Président.

2-4 budget primitif 2021

Madame Béatrice BELLIARD, vice-présidente chargée des affaires financières présente le projet de budget primitif (eau potable) pour 2021. Celui-ci prend en compte à la fois les charges rattachées et les affectations de résultats adoptées par l'Assemblée.

L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget 2021 pour le budget principal eau potable qui s'équilibre ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
20 659 197.49 euros	20 659 197.49 euros

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
19 630 548.35 euros	19 630 548.35 euros

2-5 travaux 2020

Le Président fait le point sur les travaux actuellement engagés :

travaux soldés :

- ▣ LAVERSINES (renforcement Rue des Hermites)

travaux en cours de réalisation : (non soldés)

- ▣ LIAISON ST GERMAIN/SAVIGNIES (phase 1)
- ▣ ST GERMAIN LA POTERIE (Rue Grand-Mère)
- ▣ MILLY SUR THERAIN (Hameau de Courroy)

Ces travaux ont fait l'objet de restes à réaliser d'un montant de 137 276.12 euros

2-6 travaux 2021

Le Président signale que les travaux suivants sont prévus :

- BUICOURT – travaux 2020 non commencés- Rue de Gournay et de la Briquetterie (renouvellement de la conduite)
- ST GERMAIN LA POTERIE – Rue du Bois Verdier
- TROISSEREUX – Diverses rues
- ESCAMES – Hameau de Hémécourt
- SONGEONS – Bois de Caumont
- LIAISON ST GERMAIN LA POTERIE/SAVIGNIES
- REFECTION DES RESERVOIRS PREVILLERS / ERNEMONT BOUTAVENT

La réalisation des travaux sur SONGEONS / liaison avec GERBEROY (Bois de Caumont) 880 000.00 € HT a débuté en début d'année. Ainsi qu'il a été indiqué en début de séance, le marché a été attribué au groupement OISE TP/SADE/VENEQUE.

2-7 Une consultation pour la réfection des réservoirs de Prévillers et Ernemont Boutavent va être lancée – estimation des travaux 633 000.00 € HT, validée par le Bureau lors de sa séance du 06 janvier 2021.

2-8 Une autre consultation sera également lancée pour la liaison St Germain la Poterie / Savignies : estimation des travaux 570 000.00 € HT. Une convention de servitude sera nécessaire, la canalisation passant dans le domaine privé. Cette dernière est en cours d'élaboration avec les propriétaires concernés. Le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour signer cette convention établie sans contrepartie financière et de lancer la consultation pour les travaux.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité et autorise le Président à signer la convention avec les propriétaires concernés et à lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

2-10 – relance de la DUP d'exploitation du captage de FOUQUENIES

Suite à la demande de l'ARS, il faut avant toute régularisation foncière par voie d'expropriation, procéder à la révision de la DUP concernant l'exploitation du captage de FOUQUENIES afin de redéfinir notamment les périmètres de protection. Ensuite, le SIEAB pourra solliciter une DUP pour régulariser les acquisitions par voie d'expropriation.

2-10 - Vente d'une parcelle à Troussures. Un agriculteur a émis le souhait d'acquérir le captage de TROUSSURES (propriété du SIEAB) – acquisition du captage uniquement, la station restant propriété du Syndicat. Dans un premier temps, il procède à une étude afin de déterminer si ce dernier répond en termes de débit à ses attentes. Dans l'affirmative, ce dernier serait bien entendu intéressé pour acheter la partie de la parcelle où est situé ce captage.

Le Président présente l'opération qui sera représentée au conseil syndical, pour approbation, dans la mesure où l'agriculteur confirme son intérêt pour cette acquisition.

3 - QUESTIONS DIVERSES

3-1 Adhésion au COS

Le Président demande l'autorisation de l'adhésion au COS pour faire bénéficier le personnel du syndicat.

L'Assemblée vote favorablement à l'unanimité.

3-2 Modification de la délibération du RIFSEEP

Le Président demande l'autorisation de modifier la délibération du RIFSEEP, compte tenu de la perte de salaires subie par un agent suite à son arrivée dans la collectivité à temps complet. Cette décision sera soumise au Comité Technique Paritaire ; après décision de ce dernier.

L'Assemblée vote à l'unanimité la modification du RIFSEEP et accepte de porter ce montant au plafond maximum.

La séance est levée à 11h45

